

Bulletin d'histoire politique

Archivistes des parlements et des partis politiques

André Beaulieu



Volume 1, numéro 2-3, printemps 1993

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1063173ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1063173ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association québécoise d'histoire politique

ISSN

1201-0421 (imprimé)

1929-7653 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Beaulieu, A. (1993). Archivistes des parlements et des partis politiques. *Bulletin d'histoire politique*, 1(2-3), 39–40. <https://doi.org/10.7202/1063173ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 1993

Cet document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

L'histoire est rarement la «magistra vitae», elle enseigne rarement. L'historien que je suis, égaré dans le monde de la politique, je me pose souvent la question: Est-ce que l'histoire m'aide? Et j'ai l'impression qu'elle n'enseigne pas mon expérience politique, mais elle me pose des questions, elle me pousse à penser l'événement politique et la décision politique dans une dimension du temps plus grande que celle que les hommes politiques prennent d'habitude. Mais l'histoire telle quelle a sa place dans le monde du XX^e siècle finissant. Il y a de l'imagination dans l'histoire, il y a de l'information erronée, une interprétation qui peut sembler mauvaise ou fragile, mais l'histoire, sa raison d'être, doit au besoin de la connaissance de la vérité. Et cette histoire on peut l'appeler de façon différente: Est-elle un art ou une science? une poésie ou une rhétorique? une mémoire ou une imagination? elle a un sens parce qu'elle est une recherche de la vérité. Et les historiens iront toujours aux salles des archives dans l'espoir de découvrir la vérité, et ils chercheront la vérité que les autres ne connaissent pas encore, mais ils ont la conscience que les autres ont besoin de cette vérité.

ARCHIVISTES DES PARLEMENTS ET DES PARTIS POLITIQUES

par André Beaulieu

*Responsable du service des archives privées
Centre d'archives de Québec
et de Chaudière-Appalaches
Archives nationales du Québec*

Voilà le nom de la nouvelle section du CIA créée lors des assises du XII^e Congrès international des archives tenues à Montréal en septembre dernier. L'assemblée générale du 7 septembre 1992 autorisait, en effet, la création d'une section des archivistes des parlements et des partis politiques avec l'obligation de jeter les bases "d'une structure". Quatre jours plus tard, se tenait la première réunion des archivistes intéressés qui élirent alors un comité provisoire, lequel présentait un **Projet de résolution** sur les buts et objectifs généraux de la section de même qu'un **Programme** de travail. Celui-ci prévoyait, en décembre, une rencontre à Paris des membres du comité afin d'y "régler quelques aspects administratifs"; il prévoyait, de plus, la participation à un colloque sur les archives politiques dans les parlements de l'Eu-

rope, colloque qui se tiendra à Rome en mars prochain.

Le premier objectif de la nouvelle section du CIA consistera à "resserrer les rapports professionnels entre les parlements et les partis politiques" et ce, grâce à l'action d'archivistes "profilés" à une telle intervention. Un second favorisera la connaissance et la diffusion - "politique d'accès aussi équitable et conviviale que possible" - des fonds d'archives des différents pays ou régions de l'Europe afin de "parvenir à une meilleure compréhension de l'identité historico-politique... dans un esprit de coopération internationale". Bref, on entend conjuguer les efforts et les ressources de toutes sortes pour "valoriser les aspects historiques, juridiques, socio-économiques et culturels" des fonds d'archives des parlements et des partis politiques et, ultimement, pour obtenir "la reconnaissance et le concours des États et de la société politique".* Ne sommes-nous pas, par ces propos, dans l'esprit de Maastricht et de l'intégration européenne? Ne serait-ce pas là l'apport des archivistes à la construction de l'Europe de demain?

Cette démarche, quels que soient ses succès comme ses échecs, modifiera à long terme le paysage archivistique des parlements et des législatures. Elle ouvrira, certes, aux chercheurs des perspectives différentes et, peut-être, des champs plus globaux d'études leur permettant de situer le politique dans le prolongement de l'institutionnel. Ne s'agit-il pas, par ailleurs, et selon les propos de Bronislaw Geremek**, de dégager "la possession des archives et l'accès aux archives" du jeu politique et de l'exercice du pouvoir pour les rendre à leur mission première de "lieu et réservoir de la vérité"? Que nous apprendrait l'histoire si toutes les archives de tous les pays étaient libérées du pouvoir? Mais l'histoire a-t-elle encore une place dans notre univers "où l'oeuvre historique post-moderniste est soumise à la poétique et à la rhétorique de la narration"? Geremek répond oui. L'histoire, trop encombrante au goût du philosophe Michel Serres qui espère que le contrat social entre les hommes se doublera d'un "contrat naturel", l'histoire, pense Geremek, demeure assise de

* Voir **Projet de résolution et Programme à soumettre à ICA/CPM.**

** Conférence prononcée par M. Bronislaw Geremek (au Congrès international des archives, Montréal, septembre 1992, 12 p.

"l'identité nationale" et quête "d'une recherche de la vérité".

Verrons-nous, dans cette foulée, une mutation des champs d'études d'histoire politique? L'observation du phénomène politique gagnerait-il en qualité, en extension et en profondeur s'il était analysé en relations, voire en osmose, avec son environnement immédiat, le législatif et le parlementaire. À l'inverse ne serait-il pas opportun de considérer les dimensions politiques et partisanes de la législation?

**IL Y A 75 ANS... UN EXEMPLE DE BLUFF
POLITIQUE: L'IMPLICATION DU
GOUVERNEMENT LIBÉRAL DE LOMER
GOUIN DANS LA PRÉSENTATION
DE LA MOTION FRANCOEUR**

*par René Castonguay
Stagiaire*

*Srvice de la Reconstitution des débats
Bibliothèque de l'Assemblée nationale*

Le mois de janvier 1993 a marqué le 75^e anniversaire de la présentation de la motion Francoeur à l'Assemblée législative, motion qui, au premier regard, semble demander le retrait du Québec de la Confédération canadienne. Les historiens ont souvent conclu, un peu trop rapidement, qu'il s'agit là d'une manifestation d'indépendantisme québécois. Pourtant, nous sommes en position maintenant de prouver qu'il n'en est rien. En effet, la motion Francoeur est en fait un coup d'éclat orchestré par le gouvernement Gouin pour attirer l'attention du Canada anglais sur le malaise existant alors au pays.

La présentation de la motion Francoeur s'inscrit dans une des pages les plus sombres de l'histoire du XX^e siècle canadien. La Première Guerre mondiale fait rage en Europe et la participation du Canada à l'effort de guerre, en tant que membre de l'Empire britannique, creuse de profondes tranchées au pays. La province de Québec, pour de nombreuses raisons qui mériteraient à elles seules un article, s'oppose en grande partie à l'implication sans limite préconisée par le gouvernement fédéral de Borden. L'annonce de la mise en force de la conscription à l'été 1917 tourne davantage le Canada anglais contre le Canada français qu'il tient responsable, par son faible enrôlement, de l'obligation d'en venir à un moyen aussi radical.

Il y a intensification de la campagne d'injures et de dénigrement par le biais des journaux anglophones, à l'endroit des francophones. Cette tranchée devient véritablement raciale lorsque, à la suite des élections de décembre 1917, la Chambre des communes se sépare entre anglophones conscriptionnistes et francophones anti-conscriptionnistes.

Le leader canadien-français qui a à sa façon contribué à cette prise de position au Québec et qui prend la défense des siens contre les attaques, c'est le journaliste Henri Bourassa. Au sommet de sa gloire, Bourassa devient de plus en plus l'idole de son peuple, le phare qui guide le pas des marins en péril. Son influence est telle que le gouvernement du Québec fait office de second violon dans cette cacophonie canadienne. Mais Bourassa n'est pas un pondéré et, bien que lui-même trouve inacceptable l'idée d'indépendance du Québec, nombreux sont ses disciples qui prêchent cette idéologie comme remède aux maux du Canada. Le gouvernement provincial de Lomer Gouin est dépassé par les événements et ne semble pas être capable d'enlever à Bourassa le titre de défenseur du peuple. Une action, et une action d'éclat, doit être faite pour redorer l'image du gouvernement. C'est ici qu'intervient Francoeur et sa motion.

On peut se demander quel est le degré d'autonomie dont jouit le député dans un dossier aussi dangereux. D'abord, il faut savoir que Francoeur est un avocat très respecté de même qu'un libéral reconnu comme un homme de parti et déjà vu comme un futur ministre. Le fait que ce soit lui qui présente la motion donne donc plus de poids à l'affaire. Également, il faut remarquer qu'à la suite de cet événement la position de Francoeur dans le parti n'a cessé de s'améliorer pour éventuellement en arriver à faire de lui un des ministres les plus importants du cabinet Taschereau. Finalement, sachant que c'est l'autoritaire Lomer Gouin qui dirige le parti, il serait fort étonnant que, si Francoeur a agi seul comme il l'a prétendu, il ait été pardonné par son chef pour ce geste. Au contraire, il aurait fort probablement été fortement rabroué, sinon expulsé des rangs des libéraux puisque sa motion vient à l'encontre des bases du parti.

Francoeur donne donc avis le 21 décembre 1917 qu'il déposera dès le retour des vacances de Noël une motion qui dit: "Que cette Chambre